

Secret médical : même sous Vichy, les médecins ont refusé de dénoncer les Résistants qu'ils soignaient

written by Christine Tasin | 24 mai 2020



La Macronie abîme tout ce qu'elle touche. Les 2 fichiers qu'ils sont en train de mettre en place, celui des personnes testées positives au Covid-19 et celui de leurs contacts est une violation totale du secret d'Hippocrate : « *Admis dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés* » .

On n'a jamais vu ça, on n'a jamais eu ça. Même au plus fort des morts du Sida, même quand, en 1920, la peste a été de retour à Marseille. Jamais. Il y a pourtant toute une liste de maladies à déclaration obligatoire, comme la tuberculose, la peste ou la choléra... mais ils ont refusé de l'utiliser pour le covid, sous prétexte qu'ils n'avaient pas assez de tests. Ils ont préféré passer au fichage obligatoire avec fichier spécifique et système de fichage qui remet en cause le secret professionnel.

En effet, la loi du 11 mai 2020 impose la violation du secret professionnel et le fichage des Français. Plus effarant encore, le Conseil de l'Ordre des médecins dit béni-oui-oui... mais quand on y réfléchit, tout est normal puisque le même conseil de l'ordre a menacé de radiation les Raoult et autres médecins qui avaient l'outrecuidance de soigner leurs malades au lieu de les laisser crever sans rien ou avec un placebo ou en les utilisant comme cobayes pour Big Pharma. Et tout cela pour un virus présentant un taux de létalité inférieur à 1% !

Ils nous racontent qu'il s'agirait d'identifier les foyers de contamination pour briser la chaîne de transmission... mais ça on sait le faire, on se souvient de Si-Bête nous parlant en février ou mars des « clusters »... Fallait-il vraiment une loi, un fichage, l'intervention de l'Assurance maladie pour identifier le malade, connaître ses contacts et les suivre médicalement ? On fait comment quand il y a un cas de méningite ? Nul besoin d'application, de traçage, de fichier...

Non, il s'agit de quelque chose de très grave, un système de surveillance des Français, totalement inutile pour le Covid... mais susceptible d'être utile en cas de révolte politique. Dis-moi qui tu contamines, dis-moi qui tu fréquentes... et je pourrai vous surveiller, voire vous coffrer préventivement. Il s'agit d'un système totalitaire, dénoncé en son temps par Michel Foucault qui évoquait d'autres tentatives totalitaires quand il y avait La Peste : « Il faut repérer les porteurs du mal, il faut les surveiller, voire les enfermer. » Or, en France, Macron l'a dit, clairement, il les a nommés, il y a des porteurs de peste, des « lépreux », les nationalistes et autres Gaulois réfractaires...

.

Dorénavant, le malade sait que, en consultant son médecin, sa vie privée (quoi de plus privé que ses maladies) va être

enregistrée dans de multiples fichiers, à la sécu, au labo qui a fait le test, chez le pharmacien, sans doute chez le médecin du travail... et donc à la disposition au mieux de gens ayant accès aux données au pire à la discrétion de hackers trop heureux de revendre les données aux assurances, par exemple.

Résultat des courses ? Nombre de gens malades n'iront pas consulter, sauf quand ils seront réduits à la dernière extrémité... pour échapper au fichage.

.
Cerise sur le gâteau, le stockage en ligne (cloud) des données liées à l'application mobile « stop covid » a été confié à Microsoft et non à nos spécialistes français Dassault ou OVH... « Quand l'État développeur industriel soutient les entreprises du numérique, l'État acheteur les détruit », résume Jean-Paul Smets, PDG de l'éditeur de logiciels libres Nexedi. »

.
Macron et tout le gouvernement sont des incapables quand il s'agit de protéger la France et les Français, mais ils sont très forts pour organiser un système totalitaire qui n'a qu'un seul but, empêcher l'arrivée au pouvoir de populistes.